

Politique de gestion de la liste d'attente

Inscription sur la liste d'attente

1. Le parent doit inscrire l'enfant sur la liste d'attente pour pouvoir bénéficier des services de garde à contribution réduite en installation. Le temps partiel est traité au même titre que le temps plein.
2. L'inscription sur la liste d'attente est faite selon la date d'appel.
3. Le CPE devra rappeler l'ensemble des gens qui laissent un message sur la boîte vocale. Il faudra les informer que le CPE a mis ou non leur nom sur la liste.
4. Le personnel et les parents utilisateurs doivent inscrire un enfant sur la liste même s'il n'est pas né;
5. Une personne de l'externe doit avoir la date de naissance pour pouvoir inscrire son enfant sur la liste d'attente;

Mise à jour de la liste d'attente

1. Le CPE devra vérifier la liste d'attente une fois par année, et ce, au mois d'avril.

Octroi des places

Le parent sera avisé des places disponibles le plus rapidement possible. Le parent qui a précisé une date pour le début des services sur la fiche d'inscription sera contacté dans tous les cas. Si son choix est maintenu, l'enfant sera sur la liste d'attente à la même place.

Priorité

En fonction des besoins du Centre et des places disponibles dans chaque groupe d'âge, les places en installation sont attribuées en priorité pour répondre à notre politique de gestion des ressources humaines et à notre mission : le service aux employés, le soutien aux familles et l'intégration des enfants ayant des différences.

Selon l'ordre suivant :

1. À nos employés, dans une installation autre que celle où ils travaillent
2. Aux frères et sœurs d'enfants fréquentant déjà l'installation
3. À des enfants ayant des besoins particuliers reconnus

4. Les cas d'exception, traités au cas par cas
5. Par ordre chronologique (date d'inscription)

Aucune priorité n'est accordée aux enfants qui fréquentent les autres volets de garde : jardin d'enfants. Aucune priorité n'est accordée aux enfants qui sont inscrits sur les listes d'attente d'un autre volet de garde : jardin d'enfants

Liste prioritaire des frères et sœurs

1. Il faut que les frères et sœurs soient inscrits au CPE pour pouvoir garder une priorité.
2. Les familles reconstituées ont priorités si elles ont la même adresse. Une pièce justificative comme le permis de conduire doivent être demandés à l'inscription.

Liste prioritaire des membres du personnel

1. Pour être sur la liste prioritaire des employés, il faut être permanente ou être un employé temporaire qui a cumulé un minimum de 1664 heures de travail au CPE